

CHARTRE D'ENGAGEMENT DANS LE CADRE DE L'ASSOUPLISSEMENTS DES MESURES DE SORTIES EN FAMILLE DES RESIDENTS DANS LE CADRE DE LA GESTION DU COVID-19

Les sorties dans la famille sont possibles selon les modalités suivantes :

- I. Situation du résident protégé par une vaccination complète ou immunisé par une infection récente (dans les 15 jours à 6 mois)**

Les sorties dans la famille sont soumises à :

1. une demande du résident et /ou de la famille auprès de l'animatrice, des infirmiers, de la cadre infirmière ou de la direction au moins 72 heures avant
2. la validation de la direction après avis de l'équipe pluridisciplinaire
3. la désignation d'un référent au sein de la famille signataire de la charte des sorties (cf. annexe) garant du bon déroulement de la sortie dans le strict respect des gestes barrières.

- II. Situation du résident non protégé par une vaccination complète**

Les sorties dans la famille sont soumises à :

1. une demande du résident et /ou de la famille auprès de l'animatrice, des infirmiers, de la cadre infirmière ou de la direction au moins 72 heures avant
2. Les sorties dans la famille seront possibles sous réserve d'une appréciation au préalable de la situation au cas par cas par le médecin coordonnateur en lien avec l'équipe soignante selon une balance bénéfices/risques (par exemple en tenant compte de la circulation virale et de la capacité et de la situation du résident)
3. la désignation d'un référent au sein de la famille signataire de la charte des sorties (cf. annexe) garant du bon déroulement de la sortie dans le strict respect des gestes barrières.

Toute négligence ou non respect de la présente charte peut anéantir tout le travail mis en œuvre depuis le début de l'épidémie dans la protection des résidents par l'ensemble du personnel.

Compte tenu de cet enjeu primordial, le non respect des consignes entraînera la fin des sorties pour le résident concerné.

La signature de la présente charte porte engagement du signataire de la stricte application des modalités exposées ci-dessous.

L'application des mesures suivantes demeurent OBLIGATOIRES ET IMPERATIVES pendant la sortie :

- **Signature obligatoire de la « charte de sortie temporaire »**
- **Respect des plages horaires de départ et de retour**
- **Respect strict des gestes barrières et mesures de distanciation physique pendant la durée de la sortie**

Je déclare sur l'honneur :

- Avoir été informé que les proches sont fortement encouragés à réaliser un test RT-PCR ou test antigénique préalable à l'événement familial (il est rappelé qu'un test négatif **ou un schéma vaccinal complet** n'exonère pas d'un strict respect des mesures de prévention)
- M'engager à respecter et à faire respecter pour le résident et toutes les personnes avec lesquelles il sera en contact l'ensemble de la procédure et des mesures sanitaires instaurées par l'établissement lors de la sortie
 - Port correct d'un masque chirurgical (nez et bouche couverts) de l'ensemble des personnes présentes.
 - Hygiène fréquente des mains (toutes les heures) et après tout contact par la main avec un équipement ou un objet partagé (poignée de porte...)
 - Distanciation sociale d'au moins **2m** (donc pas de contact physique, pas d'embrassade)
 - Aération régulière des espaces, notamment lors des repas
- Ne pas avoir de fièvre ni avoir pris dans les 12h un traitement contre la fièvre tel que paracétamol, aspirine (...); cet engagement vaut pour moi ainsi que pour les personnes associées à la sortie du résident
- Confirmer n'avoir aucun symptôme assimilable à ceux de la COVID 19 au moment de la sortie et dans les 7 jours qui l'ont précédée, à savoir :
 - Absence de fièvre
 - Pas de fatigue inhabituelle
 - Absence de signe respiratoire : toux, essoufflement ...
 - Absence de signe ORL : perte de l'odorat ou du goût ...
 - Absence de signe digestif : vomissements, diarrhée ...
- M'engager à signaler immédiatement à la direction de l'EHPAD (avant, pendant ou après la sortie) :
 - les symptômes listés ci-dessus de toute personne ayant été en contact avec le résident
 - tout événement suspect, susceptible d'évoquer une contamination ou une infection

J'ai pris connaissance du fait que la sortie pourra être annulée en fonction de l'évolution des circonstances.

En cas de non respect de cette charte, la direction de l'EHPAD se réserve le droit de refuser toute autre sortie à l'extérieur.

« Je soussigné :

Accompagne en sortie extérieure(nom du résident) :.....

De.....à..... (jour et heure)

Je m'engage à respecter les règles d'organisation mises en place par l'EHPAD et à faire respecter ces règles à l'ensemble des personnes qui seront en contact avec le résident durant la sortie.

Signature de l'accompagnant :

date et heure